

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux-mille-vingt-cinq et 14 octobre, le Conseil Municipal de la
de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 octobre 2025.

Présents : BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, CHASTEL Sandrine, HECTOR France,
BEYNET Gérard, CHAUVIN Christian, CHEVAL Jérôme, LANG Jean-Luc, ROUMIEU Régis

Absents ayant donné procuration : BEDERIAN Alexandre à MORENO Juan, BORGNA Eric à
HECTOR France, LATARD Sébastien à CHAUVIN Christian

Secrétaire de séance : HECTOR France

Ouverture de séance à 18h35

DEL N° 2025-31 : Modification des tarifs des concessions dans le cimetière de Ventavon

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2021 relative à l'augmentation des tarifs
des concessions dans le cimetière de Ventavon ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2025 approuvant le nouveau règlement du
cimetière de Ventavon ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 02 septembre 2025 ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal de fixer de nouveaux tarifs des concessions dans le
cimetière à la suite de la dotation du columbarium et jardin du souvenir, étant précisé qu'ils seront
applicables dès que la présente délibération sera exécutoire.

Sur proposition de monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** comme suit les tarifs des concessions funéraires pour le cimetière communal et le columbarium
de Ventavon :

Concession de terrain :

- Concession simple d'une durée de 30 ans pleine terre 2,50 m² soit 1m x 2,50 m :600 €
- Concessions double d'une durée de 30 ans pleine terre 5,75 m² soit 2,30 m x 2,50 m :1 200 €

Concessions en case de columbarium :

- Concession d'une durée de 10 ans600 €
(La pose de plaque est à la charge de la famille)

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le

ID : 005-210501789-20251014-2025_31-DE



- **Précise** que les tarifs seront applicables dès que la présente délibération sera exécutoire,
- **Dit** que les recettes seront prévues au budget des exercices concernés,

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
JUAN MORENO

